



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE FAVERNEY

Enquête publique portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FAVERNEY

Par arrêté n°2018-13 du 18 décembre 2018, le Maire de FAVERNEY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant mise en compatibilité du PLU de la commune de Faverney.

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Faverney représentée par son maire, M. Daniel GEORGES.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Mme Martine LAMBOLEY-SAINTIGNY a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 7 janvier à 9h00 au jeudi 7 février 2019 à 11h00, soit pendant 31 jours.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Faverney :

le lundi 7 janvier de 14 heures à 16 heures

le samedi 26 janvier de 9 heures à 11 heures

et le dernier jour : le jeudi 7 février de 9 heures à 11 heures

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie de Faverney pendant les heures habituelles d'ouverture :

lundi - mardi de 9h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

jeudi - vendredi de 9h15 à 12h00

samedi de 10h00 à 12h00.

Mais aussi sur le site www.ville-faverney.com et consultable sur le poste informatique situé à la maison du tourisme et des services située 1 rue du Général Leclerc à FAVERNEY aux heures suivantes :

Lundi – mercredi – vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi – jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Faverney pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- par courrier postal à l'attention de Mme Martine LAMBOLEY-SAINTIGNY Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Faverney.

- par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliquefaverney@orange.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site www.ville-faverney.com pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU complété des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête,

- les avis émis sur le projet de PLU,

- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Faverney et à la préfecture de Haute-Saône aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

FAVERNEY, le 18 décembre 2018

Le Maire,
Daniel GEORGES.

